



## ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 486-2022

### AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Joliette, que :

Le règlement numéro 486-2022 relatif à la gestion contractuelle de la MRC de Joliette et abrogeant les règlements 471-2020 et 471.1-2020, a été adopté le 12 avril 2022.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 13<sup>e</sup> jour d'avril deux mille vingt-deux (13-04-2022).



Nancy Fortier  
Directrice générale et greffière-trésorière

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Joanie Lagarde, Greffière-trésorière adjointe  
(prénom et nom) (poste)

de la municipalité ou ville de Crabtree, certifie avoir publié l'avis public ci-

haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le

24 mai 2022 entre 10 h 00 et 17 h 00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24 mai 2022.

  
Signature